

Portail Québec > Actualité gouvernementale > Fil de presse > Projet de loi no 45 - L'opposition menace la réalisation des réformes du Sommet sur l'enseignement supérieur

Projet de loi no 45 - L'opposition menace la réalisation des réformes du Sommet sur l'enseignement supérieur

QUÉBEC, le 10 oct. 2013 /CNW Telbec/ - Le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, M. Pierre Duchesne, **dénonce vigoureusement l'attitude adoptée par les partis d'opposition à la commission** parlementaire chargée de l'étude du projet de loi n° 45 visant la constitution juridique du ministère.

Déposé le 15 mai dernier, le projet de loi n° 45 est composé de 208 articles, dont la plupart constituent des modifications de concordance. Depuis cette date, près de 28 heures ont été consacrées en commission parlementaire à l'étude de ce projet de loi. Un peu plus de la moitié seulement des articles ont été adoptés. À ce rythme, il faudra encore plusieurs semaines d'étude en commission parlementaire pour que voie le jour la loi qui crée le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

« De toute évidence, les libéraux et les caquistes se livrent à un **filibuster en règle pour des raisons** que je ne comprends pas. Il ne s'agit pas ici de politique, mais simplement de donner une existence juridique à un nouveau ministère créé par un gouvernement démocratiquement élu en septembre 2012 », s'est indigné le ministre Duchesne.

Ce **barrage en règle** risque de compliquer les choses rapidement lorsque des projets de loi seront déposés cet automne pour mettre en place les réformes issues des travaux du Sommet sur l'enseignement supérieur. Sans existence juridique du Ministère, ces réformes risquent même d'être compromises.

« Je n'ose croire que le **but recherché par les libéraux et les caquistes est de nuire le plus possible aux réformes que nous voulons mettre en place**, largement appuyées sur les consensus qui se sont dégagés lors du Sommet de l'hiver dernier. Je n'ose croire que les oppositions se sont donné un agenda électoraliste. Je demande aux chefs des deux partis d'opposition de ramener à la raison ses représentants à la commission parlementaire pour que le projet de loi n° 45 soit rapidement adopté pour le bien commun des Québécois », s'est inquiété le ministre Duchesne.

« Mon **cabinet** est toujours disponible pour rencontrer les partis d'opposition afin de prendre en considération leurs observations et, si nécessaire, préparer des propositions d'amendement. Or, le Parti libéral du Québec a toujours **décliné nos invitations.** »

ANNEXE

Exemples de projets de loi semblables

- Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
 - L.Q. 2003, c. 29 (projet de loi n° 34) (179 articles)
 - Adoptée le 17 décembre 2003 et sanctionnée le 18 décembre 2003
 - Durée de l'étude détaillée : 1 journée (4 heures et 7 minutes)
- Loi sur le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
 - L.Q. 2005, c. 24 (projet de loi n° 101) (53 articles)
 - Adoptée le 10 juin 2005 et sanctionnée le 17 juin 2005
 - Durée de l'étude détaillée : 1 journée (40 minutes)
- Loi sur le ministère du Tourisme
 - L.Q. 2005, c. 37 (projet de loi n° 119) (42 articles)
 - Adoptée le 2 décembre 2005 et sanctionnée le 13 décembre 2005
 - Durée de l'étude détaillée : 2 journées (environ 7 heures)
- Loi sur le ministère des Services gouvernementaux (abrogée en 2011)
 - L.Q. 2005, c. 11 (projet de loi n° 96) (36 articles)
 - Adoptée le 3 juin 2005 et sanctionnée le 8 juin 2005
 - Durée de l'étude détaillée : 1 journée (environ 5 heures)



Autres communiqués diffusés par cet organisme
Envoyez ce communiqué à une adresse électronique

- P -

Projet de loi 45 - La FTQ demande à l'opposition de permettre la création du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

MONTREAL, le 10 oct. 2013 /CNW Telbec/ - La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) déplore l'attitude de l'opposition parlementaire à Québec qui semble s'être concertée pour faire retarder autant que possible l'adoption du projet de loi 45 qui prévoit la création du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST).

« *Le comportement des partis d'opposition est peu honorable et surtout très peu constructif. Leur rôle n'est pas d'empêcher le gouvernement élu de se doter d'un ministère, mais bien de faire une critique constructive des projets et des dépenses de ce ministère* », commente le secrétaire général de la FTQ, Daniel Boyer.

Rappelons que la création de ce ministère permettra au Québec d'assurer les suivis des consensus établis lors du Sommet sur l'enseignement supérieur dans lequel le ministre Pierre Duchesne a engagé l'ensemble des partenaires du monde de l'éducation postsecondaire pour un processus historique de réflexion et de prise de décision qui n'est pas encore abouti.

« *Le gouvernement et le ministre Duchesne ont besoin d'avoir ce ministère pour pouvoir faire atterrir le Sommet sur l'enseignement supérieur auquel nous avons participé avec l'ensemble des partenaires concernés. En faisant obstacle à la création de ce ministère, le PLQ et la CAQ se tirent dans le pied et nuisent à l'ensemble des Québécois et Québécoises* », affirme Daniel Boyer qui a lui-même participé au Sommet pour y représenter plus de 30 000 membres du personnel universitaire affiliés au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC), deux syndicats membres de la FTQ.

« *S'il n'existe pas légalement, comment va-t-on se référer au ministère dans les projets de loi qui doivent découler du Sommet ?* », demande Daniel Boyer. Il est urgent que les partis s'entendent pour faire aboutir la création du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Rappelons que depuis son dépôt, le 15 mai dernier, près de 28 heures y ont été consacrées en commission parlementaire et qu'un peu plus de la moitié seulement des articles ont été adoptés.

La FTQ, la plus grande centrale syndicale au Québec, représente plus de 600 000 travailleurs et travailleuses.

SOURCE FTQ

Renseignements :
Isabelle Gareau
514-953-0142

Enseignement supérieur et projet de loi 45 - La CSQ dénonce l'obstruction systématique des partis d'opposition

MONTREAL, le 10 oct. 2013 /CNW Telbec/ - La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) dénonce l'obstruction systématique dont font preuve les deux partis d'opposition pendant les travaux de la Commission de la culture et de l'éducation à l'étape de l'adoption du projet de loi 45.

« Alors que toutes les organisations syndicales, étudiantes de même que les directions collégiales et universitaires ont salué unanimement la création du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST), nous comprenons mal le *filibuster* auquel se livrent le Parti libéral du Québec (PLQ) et la Coalition Avenir Québec (CAQ) face au sujet d'un projet de loi qui vise la constitution juridique de ce ministère », déclare Louise Chabot, présidente de la CSQ.

« Afin de permettre l'adoption rapide du projet de loi 45 par l'Assemblée nationale, il est urgent pour les partis d'opposition de mettre la partisanerie de côté. Nous croyons qu'en l'absence d'une existence juridique du ministère, la mise en place des réformes découlant du Sommet sur l'enseignement supérieur risque d'être compromise, ce qui serait déplorable », conclut Louise Chabot.

Profil de la CSQ

La CSQ représente près de 200 000 membres, dont près de 130 000 font partie du personnel de l'éducation. Elle est l'organisation syndicale la plus importante en éducation et en petite enfance au Québec. La CSQ est également présente dans les secteurs de la santé et des services sociaux, des services de garde, du municipal, des loisirs, de la culture, du communautaire et des communications.

SOURCE CSQ

Renseignements :

Carl Allen

Attaché de presse, CSQ

Cellulaire : 514 235-5082

Courriel : allen.carl@csq.qc.net

Projet de loi no 45 - L'opposition menace la réalisation des réformes du Sommet sur l'enseignement supérieur

Projet de loi no 45 - L'opposition menace la réalisation des réformes du Sommet sur l'enseignement supérieur

QUÉBEC, le 10 oct. 2013 /CNW Telbec/ - Le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, M. Pierre Duchesne, dénonce vigoureusement l'attitude adoptée par les partis d'opposition à la commission parlementaire chargée de l'étude du projet de loi n° 45 visant la constitution juridique du ministère.

Déposé le 15 mai dernier, le projet de loi n° 45 est composé de 208 articles, dont la plupart constituent des modifications de concordance. Depuis cette date, près de 28 heures ont été consacrées en commission parlementaire à l'étude de ce projet de loi. Un peu plus de la moitié seulement des articles ont été adoptés. À ce rythme, il faudra encore plusieurs semaines d'étude en commission parlementaire pour que voie le jour la loi qui crée le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

« De toute évidence, les libéraux et les caquistes se livrent à un *filibuster* en règle pour des raisons que je ne comprends pas. Il ne s'agit pas ici de politique, mais simplement de donner une existence juridique à un nouveau ministère créé par un gouvernement démocratiquement élu en septembre 2012 », s'est indigné le ministre Duchesne.

Ce barrage en règle risque de compliquer les choses rapidement lorsque des projets de loi seront déposés cet automne pour mettre en place les réformes issues des travaux du Sommet sur l'enseignement supérieur. Sans existence juridique du Ministère, ces réformes risquent même d'être compromises.

« Je n'ose croire que le but recherché par les libéraux et les caquistes est de nuire le plus possible aux réformes que nous voulons mettre en place, largement appuyées sur les consensus qui se sont dégagés lors du Sommet de l'hiver dernier. Je n'ose croire que les oppositions se sont donné un agenda électoraliste. Je demande aux chefs des deux partis d'opposition de ramener à la raison ses représentants à la commission parlementaire pour que le projet de loi n° 45 soit rapidement adopté pour le bien commun des Québécois », s'est inquiété le ministre Duchesne.

« Mon cabinet est toujours disponible pour rencontrer les partis d'opposition afin de prendre en considération leurs observations et, si nécessaire, préparer des propositions d'amendement. Or, le Parti libéral du Québec a toujours décliné nos invitations. »

ANNEXE

Exemples de projets de loi semblables

- Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
 - L.Q. 2003, c. 29 (projet de loi n° 34) (179 articles)
 - Adoptée le 17 décembre 2003 et sanctionnée le 18 décembre 2003
 - Durée de l'étude détaillée : 1 journée (4 heures et 7 minutes)
- Loi sur le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
 - L.Q. 2005, c. 24 (projet de loi n° 101) (53 articles)
 - Adoptée le 10 juin 2005 et sanctionnée le 17 juin 2005

- Durée de l'étude détaillée : 1 journée (40 minutes)
- Loi sur le ministère du Tourisme
 - L.Q. 2005, c. 37 (projet de loi n° 119) (42 articles)
 - Adoptée le 2 décembre 2005 et sanctionnée le 13 décembre 2005
 - Durée de l'étude détaillée : 2 journées (environ 7 heures)
- Loi sur le ministère des Services gouvernementaux (abrogée en 2011)
 - L.Q. 2005, c. 11 (projet de loi n° 96) (36 articles)
 - Adoptée le 3 juin 2005 et sanctionnée le 8 juin 2005
 - Durée de l'étude détaillée : 1 journée (environ 5 heures)



ASSEMBLÉE NATIONALE

N° 1043-20131024

Commission de la culture et de l'éducation

Québec, le 23 octobre 2013

Monsieur Pierre Arcand
Député de Mont-Royal
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
2^e étage, Bureau 2.53
Québec (Québec) G1A 1A4

OBJET : Projet de loi n° 45 – Propos tenus par la FTQ, la CSQ et la CSN

Monsieur le Député de Mont-Royal,

La présente donne suite à vos lettres des 11 et 15 octobre derniers, dans lesquelles vous me demandiez de prendre des mesures afin que se rétractent la FTQ, la CSQ ainsi que la CSN concernant leurs communiqués émis dans le cadre du projet de loi n° 45, Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Après réflexion, je vous informe que je ne donnerai pas suite à votre demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente de la Commission,

Lorraine Richard

c.c. M^{me} Dominique Vien, vice-présidente
M^{me} Catherine Grétas, secrétaire



Aile parlementaire libérale

Le vendredi 11 octobre 2013

Madame Lorraine Richard
Présidente
Commission de la culture et de l'éducation
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3e étage, Bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Projet de loi 45 – Propos tenus par la FTQ et la CSQ

Madame la Présidente,

À la suite des propos inadmissibles tenus par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche, de la science et de la technologie à l'égard du travail parlementaire de l'opposition officielle et de la deuxième opposition sur la progression du projet de loi 45 en commission parlementaire, j'aimerais porter à votre attention deux communications inadéquates de la part respectivement de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ).

En effet, la FTQ et la CSQ ont tour à tour publié des communiqués antidémocratiques et partisans reprenant les propos du ministre et dénarrant une soi-disant obstruction des oppositions.

« La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) déplore l'attitude de l'opposition parlementaire à Québec qui semble s'être concertée pour faire retarder autant que possible l'adoption du projet de loi 45 qui prévoit la création du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST). »

- Extrait du communiqué de la FTQ, 10 octobre 2013

« La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) dénonce l'obstruction systématique dont font preuve les deux partis d'opposition pendant les travaux de la Commission de la culture et de l'éducation à l'étape de l'adoption du projet de loi 45. »

- Extrait du communiqué de la CSQ, 10 octobre 2013

De tels motifs ne peuvent être imputés à des législateurs qui, comme vous le savez, travaillent de façon constructive et dans l'objectif commun de bonifier les projets de loi.

Je vous demande donc, madame la Présidente, de prendre les mesures appropriées afin que la FTQ et la CSQ se rétractent et qu'une telle situation soit évitée dans l'avenir.

Veillez agréer, madame la Présidente, mes salutations ~~des~~ plus distinguées.



Pierre Arcand

Député de Mont-Royal

Porte-parole de l'opposition officielle en matière d'Économie du savoir,
d'Enseignement supérieur, de Recherche et d'Innovation

Cc. Madame Dominique Viens, vice-présidente
Madame Catherine Gréas, secrétaire

Pj. Communiqué FTQ
Communiqué CSQ
Communiqué ministre de l'Enseignement supérieur,
de la recherche, de la science et de la technologie



ASSEMBLÉE NATIONALE

N° 1243-20131024

Aile parlementaire libérale

Le mardi 15 octobre 2013

Madame Lorraine Richard
Présidente
Commission de la culture et de l'éducation
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3^e étage, Bureau 3,15
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Projet de loi 45 – Propos tenus par la CSN

Madame la Présidente,

Pour faire suite à ma lettre de vendredi dernier, je vous demande que les mesures soient également prises envers la Confédération des syndicats nationaux (CSN) afin qu'elle se rétracte, tel que demandé pour la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

Vous trouverez l'extrait du communiqué de la CSN en pièce jointe.

Veuillez agréer, madame la Présidente, mes salutations les plus distinguées.

Pierre Arcand
Député de Mont-Royal
Porte-parole de l'opposition officielle en matière d'Économie du savoir,
d'Enseignement supérieur, de Recherche et d'Innovation

Cc. Madame Dominique Viens, vice-présidente
Madame Catherine Grétas; secrétaire

Pj. Communiqué CSN